

A.P.E.E.S.E.

Brazzaville, le 30 mars 2018

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY**

B.P. 31 - BRAZZAVILLE

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association

Objet : Deuxième convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Madame, Monsieur,

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2018 pour laquelle le quorum de présence de la moitié des membres de l'APEESE n'a pas été atteint, j'ai le plaisir de vous demander de bien vouloir participer à une seconde **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le jeudi 05 avril à 18h00** au lycée français Saint-Exupéry – salle de permanence.

Conformément aux statuts de l'association, cette deuxième assemblée générale extraordinaire pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du comité de gestion et du bureau de l'APEESE.
2. Renouvellement de trois conventions entre l'APEESE et l'Etat français :
 - a. Contrat de bail (terrain de l'école),
 - b. Convention technique « Chaillu » (logement du personnel résident de l'établissement).
 - c. Convention entre l'AEFE et l'APEESE

Les trois projets de convention sont consultables dès maintenant au secrétariat de l'établissement. Merci d'avance pour votre présence indispensable au bon fonctionnement de notre association.

Bien cordialement.

Le Président,

Monsieur Franck JOBIC

Conformément aux statuts de l'APEESE, chaque famille dispose d'une voix. Le droit de vote est subordonné à la libération totale des droits de scolarité et autres sommes dues 48h00 avant l'assemblée. Les membres absents peuvent donner procuration à un autre membre de l'association, chaque mandataire ne pouvant détenir plus de deux procurations. Les procurations, dont le modèle est joint en annexe, accompagnées d'une copie d'une pièce d'identité sont présentées et vérifiées au début de l'AGE.

A.P.E.E.S.E.

Brazzaville, le 30 mars 2018

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY**

B.P. 31 - BRAZZAVILLE

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association

Objet : Deuxième convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Madame, Monsieur,

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2018 pour laquelle le quorum de présence de la moitié des membres de l'APEESE n'a pas été atteint, j'ai le plaisir de vous demander de bien vouloir participer à une seconde **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le jeudi 05 avril 2018 à 18h00** au lycée français Saint-Exupéry – salle de permanence.

Conformément aux statuts de l'association, cette deuxième assemblée générale extraordinaire pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du comité de gestion et du bureau de l'APEESE.
2. Renouvellement de deux conventions entre l'APEESE et l'Etat français :
 - a. Contrat de bail (terrain de l'école),
 - b. Convention technique « Chaillu » (logement du personnel résident de l'établissement).
 - c. Convention entre l'AEFE et l'APEESE

Les trois projets de convention sont consultables dès maintenant au secrétariat de l'établissement. Merci d'avance pour votre présence indispensable au bon fonctionnement de notre association.

Bien cordialement.

Le Président,

Monsieur Franck JOBIC

Conformément aux statuts de l'APEESE, chaque famille dispose d'une voix. Le droit de vote est subordonné à la libération totale des droits de scolarité et autres sommes dues 48h00 avant l'assemblée. Les membres absents peuvent donner procuration à un autre membre de l'association, chaque mandataire ne pouvant détenir plus de deux procurations. Les procurations, dont le modèle est joint en annexe, accompagnées d'une copie d'une pièce d'identité sont présentées et vérifiées au début de l'AGE.